



Food and Agriculture Organization  
of the United Nations



World Health  
Organization

## Suivi mondial des progrès des pays dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) : Questionnaire d'autoévaluation nationale (version 3)

Version 3.0

### Introduction

Le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (RAM)<sup>1</sup> a été adopté en 2015 par tous les pays, par l'intermédiaire de décisions de l'Assemblée mondiale de la Santé, de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des délégués de l'Assemblée mondiale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Les pays ont convenu d'élaborer un plan d'action national sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) conforme au Plan d'action mondial et de mettre en œuvre des politiques et des plans en vue de prévenir, de combattre et de suivre la RAM.

Deux cycles (2016/17 et 2017/18) de suivi des progrès des pays dans la lutte contre la RAM conforme aux Plan d'action mondial ont déjà eu lieu, les réponses ayant été communiquées en 2017 et en 2018. Les résultats sont disponibles à l'adresse <http://www.who.int/antimicrobial-resistance/global-action-plan/database/en/>.

Ce troisième cycle du questionnaire de suivi a été modifié par rapport aux deux premiers afin d'intégrer les enseignements tirés. Des questions ont été ajoutées pour recueillir des informations relatives aux indicateurs de base mondiaux qui font partie de l'approche de suivi et d'évaluation de la collaboration tripartite relative au Plan d'action mondial, qui sera publiée sous peu. D'autres questions portent sur une évaluation plus détaillée des capacités de surveillance dans le secteur de l'alimentation. Les informations obtenues par l'intermédiaire de ce questionnaire seront utilisées pour le rapport qui sera présenté à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2019 ainsi que pour une analyse incluse dans la Rapport mondial sur la RAM par le Secrétaire-général des Nations-Unies à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2019.<sup>2</sup>

Les informations sur le processus pour compléter le questionnaire sont disponibles dans la note d'orientation (<http://www.who.int/antimicrobial-resistance/global-action-plan/database/en/>). Il est important que les pays impliquent un groupe multisectoriel dans l'évaluation des progrès nationaux et fournissent des réponses unifiées obtenues par consensus. De nombreux pays ont indiqué que le processus consistant à remplir le questionnaire était un examen utile des progrès pour l'équipe chargée de la mise en œuvre du plan d'action national.

<sup>1</sup> OMS, 2015, <http://www.who.int/antimicrobial-resistance/publications/global-action-plan/fr/>. Le Plan d'action mondial a été élaboré par l'OMS, avec le soutien de la FAO et de l'OIE.

<sup>2</sup> Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/71/L.2&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/71/L.2&referer=/english/&Lang=F)

**Chaque pays est prié de soumettre une réponse officielle, validée par tous les secteurs concernés, fournissant une synthèse des progrès nationaux.** La réponse nationale devrait être soumise à l'aide du questionnaire en ligne. Une clé d'accès sera envoyée au Ministère de la santé par l'intermédiaire de l'OMS, afin de garantir qu'une seule version du questionnaire soit soumise par pays. **En vue de figurer dans les rapports mondiaux, les réponses doivent être soumises d'ici au 15 février 2019.**

Le questionnaire comporte 5 sections : la section une porte sur les coordonnées, les progrès accomplis dans la collaboration multisectorielle en matière de RAM et l'achèvement du plan d'action national multisectoriel sur la RAM. Les sections suivantes abordent les progrès réalisés concernant les quatre objectifs stratégiques du Plan d'action mondial pour combattre la RAM. Les questions portent sur les aspects de la RAM liés à la santé humaine ainsi qu'à la santé et la production animale, et dans certains cas spécifiques à la sécurité sanitaire des aliments, à la production végétale et à l'environnement. Une nouvelle section porte sur l'évaluation des risques à l'échelon national pour la transmission de la RAM dans l'environnement et la lutte contre la pollution ainsi que sur les législations pour prévenir la contamination de l'environnement par des antimicrobiens. L'objectif stratégique 5 du Plan d'action mondial est tout aussi important, toutefois ces données sont collectées par d'autres canaux.

Il est possible que certains pays ayant récemment lancé une action de riposte face à la RAM ne soient pas en mesure de répondre à toutes les questions (en particulier les questions vers la fin de chaque section et concernant l'environnement et les capacités de surveillance dans le secteur de l'alimentation) ; des réponses partielles sont acceptables. Veuillez compléter les questions obligatoires, ainsi que toute autre question à laquelle vous pouvez répondre puis soumettre la réponse de votre pays. Si la réponse doit être modifiée après avoir été soumise, veuillez contacter [whoamrsecretariat@who.int](mailto:whoamrsecretariat@who.int).

**Seules seront acceptées les réponses transmises par le lien en ligne unique fourni à chaque point focal de pays.**

Le questionnaire a été mis au point conjointement par l'OMS, la FAO et l'OIE, l'OMS assurant la coordination de ce processus annuel de suivi à l'échelle mondiale. Si vous avez des questions concernant le processus ou le questionnaire, veuillez contacter Mme Pravarsha Prakash à l'OMS à l'adresse [whoamrsecretariat@who.int](mailto:whoamrsecretariat@who.int). L'OMS assurera la liaison avec la FAO et l'OIE.

Les questions marquées d'un astérisque \* sont obligatoires

**Nom du pays\*** ..... **Date de réalisation** .....

**1. Nom et courriel des points focaux RAM pour chaque secteur concerné :**

**Santé humaine** .....

**Santé animale (animaux terrestres et aquatiques)**

.....

**Santé végétale**.....

**Production alimentaire**.....

**Sécurité sanitaire des aliments**.....

**Environnement** .....

**2. Nom(s) et coordonnées de la ou des personne(s) chargée(s) de la coordination des réponses apportées par le pays au présent questionnaire d'autoévaluation\***

.....

**3. Nom et courriel du point focal RAM au bureau de pays de l'OMS**

.....

**Nom et courriel point focal RAM au bureau de pays ou bureau régional de la FAO**

.....

**Nom et courriel du point focal OIE pour les produits vétérinaires** .....

#### 4. Approche multisectorielle pour combattre la RAM\*

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

4.1 Collaboration/coordination multisectorielle et selon l'approche « Un monde, une santé »		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Il n'existe pas de mécanisme officiel de coordination ou de gouvernance multisectoriel pour lutter contre la RAM.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Un ou plusieurs groupe(s) de travail multisectoriel(s) ou un comité de coordination sur la RAM ont été mis en place, sous l'autorité des pouvoirs publics.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Un ou plusieurs groupe(s) de travail multisectoriel(s) est/sont opérationnel(s), avec un mandat clairement défini ; des réunions sont organisées régulièrement, les groupes de travail sont financés. Les activités ainsi que les dispositions concernant l'établissement de rapports et la responsabilisation sont définies.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Il existe une collaboration sur diverses questions, notamment la définition d'objectifs communs.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Des approches intégrées sont utilisées pour mettre en œuvre le plan d'action mondial pour combattre la RAM, les données pertinentes et les enseignements tirés de tous les secteurs étant utilisés pour adapter la mise en œuvre du plan d'action.

#### 4.2 Quels secteurs participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action national contre la RAM ? (choix multiple)

- Santé humaine
- Santé animale (animaux terrestres et aquatiques)
- Santé végétale
- Production alimentaire
- Sécurité sanitaire des aliments
- Environnement, y compris WASH<sup>3</sup>

#### 5. Progrès accomplis dans l'élaboration d'un plan d'action national pour combattre la résistance aux antimicrobiens (RAM)

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

5.1 Progrès nationaux accomplis dans l'élaboration d'un plan d'action national pour combattre la RAM*		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Il n'existe pas de plan d'action national contre la RAM.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Un plan d'action national contre la RAM est en cours d'élaboration.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Un Plan d'action national contre la RAM a été élaboré.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Un plan d'action national contre la RAM a été approuvé par le gouvernement et tient compte des objectifs du Plan d'action mondial, avec un plan opérationnel et des mécanismes de suivi.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Le plan d'action national contre la RAM dispose de sources de financement identifiées, il est en cours de mise en œuvre, les secteurs concernés sont impliqués et un processus de suivi et d'évaluation défini est en place.

#### 5.2 Le plan d'action national contre la RAM de votre pays est-il associé à des plans d'action, à des stratégies ou à des cibles liés au VIH, à la tuberculose, au paludisme ou aux maladies tropicales négligées ?\*

- Oui.

Si c'est le cas, veuillez sélectionner l'option correspondante (cochez toutes les maladies correspondantes) :

- VIH
- Tuberculose
- Paludisme

<sup>3</sup> Un WASH efficace est essentiel pour limiter la propagation de l'infection et constitue un élément indispensable de la réponse environnementale.

Global Monitoring of Country Progress on AMR (3.0) 2018

- Maladies tropicales négligées
- Non

**5.3 Si vous avez publié votre plan d'action national contre la RAM, veuillez insérer le lien ici.**

.....

**Ou si vous désirez communiquer le plan d'action national par courriel, veuillez l'envoyer à l'adresse [whoamrsecretariat@who.int](mailto:whoamrsecretariat@who.int).**

**5.4 Politiques et réglementations du pays relatives à l'utilisation d'antimicrobiens\***

Politique du pays concernant l'utilisation des antimicrobiens et statut juridique	
Le pays dispose de lois ou réglementations sur la prescription et la vente d'antimicrobiens à usage humain.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas
Le pays dispose de lois ou réglementations sur la prescription et la vente d'antimicrobiens à usage animal.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas
Le pays dispose de lois ou réglementations interdisant l'utilisation d'antibiotiques pour stimuler la croissance en l'absence d'analyse des risques.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas

**6. Progrès accomplis concernant l'objectif stratégique 1 : mieux faire connaître et comprendre le problème de la RAM grâce à une communication, une éducation et une formation efficaces.**

*Pour chaque question, veuillez sélectionner l'option (A-E) correspondant le plus étroitement à la situation du pays. Veuillez noter que pour chaque question, une appréciation élevée suppose que les progrès indiqués dans les appréciations inférieures aient été atteints (par exemple, les pays qui choisissent l'option « D » ont réalisé les progrès indiqués dans « B », « C » et « D »). Pour les questions portant sur plusieurs secteurs, veuillez sélectionner l'option adéquate pour chacun des secteurs séparément, tel qu'indiqué.*

6.1 Mieux faire connaître et comprendre les risques et l'action associés à la RAM *		
O	<b>A</b>	Il n'existe pas d'activité visant à mieux faire connaître les aspects importants des risques liés à la résistance aux antimicrobiens.
O	<b>B</b>	Il existe quelques activités dans certaines parties du pays pour sensibiliser aux risques de la résistance aux antimicrobiens et aux mesures qui peuvent être prises pour y faire face.
O	<b>C</b>	Il existe des campagnes de sensibilisations restreintes ou à petite échelle qui ciblent certaines parties prenantes, mais pas toutes.
O	<b>D</b>	Une campagne de sensibilisation à la question des antibiotiques, soutenue par les pouvoirs publics, a été menée dans tout le pays en ciblant la totalité ou la majorité des parties prenantes concernées, sur la base de l'analyse des parties prenantes, en utilisant des messages ciblés dans les secteurs.
O	<b>E</b>	Des activités ciblées et à l'échelle nationale financées par les pouvoirs publics sont mises en œuvre afin de changer les comportements des principales parties prenantes dans les secteurs, un suivi étant réalisé sur les 2 à 5 dernières années.

**6.1.1 Pour l'option sélectionnée ci-dessus, veuillez indiquer le degré d'implication des secteurs ci-dessous.**

- Santé humaine :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur

*Global Monitoring of Country Progress on AMR (3.0) 2018*

- certaines activités sont menées dans ce secteur
- ce secteur n'est pas impliqué

- Santé animale (animaux terrestres et aquatiques) :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur,
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
- Santé végétale :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur,
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
- Production alimentaire :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur,
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
- Sécurité sanitaire des aliments :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur,
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué
- Environnement, y compris WASH :
  - les activités sont principalement axées sur ce secteur,
  - certaines activités sont menées dans ce secteur
  - ce secteur n'est pas impliqué

<b>6.2 Formation et enseignement professionnel sur la RAM dans le secteur de la santé humaine</b>		
O	<b>A</b>	Aucune formation des agents de la santé humaine sur la RAM.
O	<b>B</b>	Des cours de formation spéciaux sont dispensés dans certaines disciplines liées à la santé humaine.
O	<b>C</b>	La RAM est abordée dans 1) certaines formations initiales et dans 2) certaines formations en cours d'emploi ou autre perfectionnement professionnel en cours d'emploi pour les agents de la santé humaine.
O	<b>D</b>	La question de la RAM est abordée dans la formation initiale pour tous les cadres concernés. Il existe une formation en cours d'emploi ou autre perfectionnement professionnel sur la RAM à l'intention de tous les types d'agents dans le secteur de la santé humaine à l'échelle nationale.
O	<b>E</b>	La RAM est systématiquement et officiellement intégrée au programme de formation initiale pour tous les cadres de la santé humaine concernés. La formation en cours d'emploi ou tout autre perfectionnement professionnel continu en matière de RAM est consacrée aux groupes pertinents concernés par la santé humaine dans tout le pays, dans les secteurs public et privé.

<b>6.4 Formation et enseignement professionnel sur la RAM dans le secteur de l'agriculture (animaux et végétaux), la production alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et l'environnement</b>		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Aucune offre de formation sur la RAM à l'intention des principales parties prenantes, à savoir les agriculteurs, les ouvriers agricoles, les agents de vulgarisation, les transformateurs et détaillants de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux et les spécialistes de l'environnement.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Il existe des cours de formation spéciaux et adaptés sur la RAM à l'intention d'au moins deux groupes de parties prenantes clés.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Il existe des cours de formation spéciaux et adaptés sur la RAM à l'intention de l'ensemble ou de la majorité des parties prenantes clés.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Des cours de formation adaptés sur la RAM sont systématiquement disponibles dans tout le pays à l'intention de toutes les parties prenantes et l'achèvement de la formation est obligatoire pour au moins deux groupes de parties prenantes clés.

<b>6.3 Formation et enseignement professionnel sur la RAM dans le secteur vétérinaire</b>		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Aucune formation des professionnels exerçant dans un domaine lié au secteur vétérinaire (vétérinaires et personnel paravétérinaire) en lien avec le problème de la RAM.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Il existe des cours de formation spécifique sur le problème de la RAM à l'intention des professionnels exerçant dans un domaine lié au secteur vétérinaire.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	La RAM et l'usage approprié des antimicrobiens sont abordés dans le programme d'enseignement principal des vétérinaires en dernière année d'étude et du personnel paravétérinaire, le cas échéant.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Il existe dans le pays une formation professionnelle continue sur la résistance aux antimicrobiens et l'usage des antimicrobiens pour les professionnels exerçant dans un domaine lié au secteur vétérinaire.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	La question de la RAM est officiellement et systématiquement intégrée à l'enseignement des vétérinaires et personnes paravétérinaires en dernière année d'études le cas échéant et la formation professionnelle continue est obligatoire.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Des cours de formation adaptés sur la RAM sont systématiquement disponibles dans tout le pays et l'achèvement de la formation est obligatoire pour l'ensemble des parties prenantes clés.

<b>6.5 Progrès accomplis en matière de renforcement des services vétérinaires</b>		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Aucune approche systématique au niveau national visant à renforcer les services vétérinaires.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Les services vétérinaires ont fait l'objet d'une évaluation et des plans ont été élaborés pour renforcer les capacités, moyennant une approche structurée telle que le processus d'évaluation des performances des services vétérinaires et les missions d'analyse des risques de l'OIE.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Mise en œuvre d'un plan visant à combler les lacunes en matière de capacités des services vétérinaires.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Suivi de la performance des services vétérinaires effectué régulièrement, par exemple par l'intermédiaire des missions de suivi de l'évaluation des performances des services vétérinaires.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Données factuelles concernant des capacités solides, conformément aux normes de l'OIE en matière de qualité des services vétérinaires <sup>4</sup> .

<sup>4</sup> [http://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmlfile=chapitre\\_vet\\_serv.htm](http://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmlfile=chapitre_vet_serv.htm)

**7. Progrès accomplis concernant l'objectif stratégique 2 : Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche.**

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

7.1 Système de suivi national de la consommation et de l'usage rationnel d'antimicrobiens en santé humaine		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Aucun plan ou système national de suivi de l'utilisation des antimicrobiens.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Un système de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens a été mis au point et comprend le contrôle au niveau national des ventes ou de la consommation d'antibiotiques dans les services de santé.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Les ventes totales d'antimicrobiens font l'objet d'un contrôle au niveau national et/ou une certaine surveillance de l'utilisation d'antimicrobiens est en place au niveau infranational.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Les pratiques en matière de prescription et la qualité de l'utilisation des antibiotiques font l'objet d'un contrôle dans un échantillon national d'établissements de santé.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Des données sont recueillies et notifiées régulièrement (tous les ans/tous les deux ans) sur : a) Les ventes ou la consommation d'antimicrobiens à un usage humain au niveau national ; b) La prescription d'antibiotiques et leur usage rationnel dans un échantillon représentatif d'établissements de santé, publics et privés.

7.2 Système de suivi national de l'utilisation d'agents antimicrobiens chez l'animal (vente/utilisation)		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Aucun plan ou système national de suivi de la vente/l'utilisation d'agents antimicrobiens chez l'animal.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Un plan a été convenu pour contrôler les quantités d'agents antimicrobiens vendus/utilisés chez l'animal, sur la base des normes de l'OIE <sup>5</sup> .
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Des données sont collectées et notifiées sur la quantité totale d'agents antimicrobiens vendus/utilisés chez les animaux ainsi que le type d'utilisation prévu (à usage thérapeutique ou comme facteur de croissance).
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Des données sont collectées et notifiées régulièrement à l'OIE sur la quantité totale d'agents antimicrobiens vendus/utilisés chez les animaux au niveau national, par classe d'agents antimicrobiens, espèce (animaux aquatiques ou terrestres), voie d'administration et type d'utilisation (à usage thérapeutique ou comme facteur de croissance).
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Les données relatives aux agents antimicrobiens sous contrôle vétérinaire utilisés chez les animaux sont disponibles au niveau de l'exploitation agricole, pour chaque espèce animale.

7.3 Système de suivi national de l'utilisation de pesticides dans la production végétale		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Il n'existe aucun plan ou système de suivi de l'utilisation de pesticides visant à lutter contre les maladies bactériennes ou fongiques. <sup>6</sup>
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Un plan a été convenu pour contrôler les quantités des pesticides utilisés en vue de lutter contre les maladies bactériennes ou fongiques.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Des données sont collectées et notifiées concernant la quantité totale de pesticides utilisés/vendus au niveau national en vue de lutter contre les maladies bactériennes et fongiques
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Des données sont collectées et notifiées régulièrement concernant la quantité des pesticides utilisés vendus/utilisés dans la production végétale en vue de lutter contre les maladies bactériennes et fongiques, et sont ventilées par classe de principe actif.

<sup>5</sup> [http://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre\\_antibio\\_monitoring.htm](http://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_antibio_monitoring.htm) ; [http://www.oie.int/fr/normes/code-aquatique/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre\\_antibio\\_quantities\\_usage\\_patterns.htm](http://www.oie.int/fr/normes/code-aquatique/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_antibio_quantities_usage_patterns.htm)

<sup>6</sup> Les pesticides appliqués aux végétaux incluent les bactéricides et les fongicides, qui peuvent avoir une incidence sur le développement de la résistance chez les bactéries sur les végétaux ou dans le milieu environnant. L'incidence que cela a par rapport à la charge globale de résistance aux pesticides, à la contribution à la RAM et à l'impact sur la santé animale et végétale, et donc notre capacité à traiter les maladies des plantes, est un domaine de recherche important. À noter que la terminologie communément utilisée pour les produits chimiques ou les produits dans la santé végétale varie de celle appliquée à la santé animale et humaine, comme reflété dans la formulation de cette question.

7.4 Système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (RAM) chez l'homme	
<input type="radio"/>	<b>A</b> Aucun moyen disponible pour générer des données (tests de sensibilité aux antibiotiques et données cliniques et épidémiologiques connexes) et notifier la résistance aux antibiotiques.
<input type="radio"/>	<b>B</b> Les données sur la RAM sont réunies au niveau local pour les bactéries courantes, mais la collecte n'utilise pas forcément une approche standardisée et une coordination et/ou une gestion de la qualité au niveau national font défaut.
<input type="radio"/>	<b>C</b> Les activités de surveillance nationale de la RAM pour les infections bactériennes courantes suivent les normes nationales, et un laboratoire national de référence participe à l'assurance de la qualité extérieure.
<input type="radio"/>	<b>D</b> Il existe un système national de surveillance de la RAM opérationnel portant sur les infections bactériennes courantes chez les patients d'origine hospitalière et d'origine communautaire <sup>7</sup> , avec une assurance de la qualité extérieure et un centre de coordination national établissant des rapports sur la RAM.
<input type="radio"/>	<b>E</b> Le système national de surveillance de la RAM intègre la surveillance de la RAM dans tous les secteurs et établit régulièrement des rapports portant sur au moins un indicateur commun.

7.5 (a) Système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (RAM) chez les animaux (terrestres et aquatiques)	
<b>A</b>	Il n'existe aucun plan national pour un système de surveillance de la RAM.
<b>B</b>	Il existe un plan national pour la surveillance de la RAM mais les capacités font défaut (notamment les laboratoires et les structures pour notifier les données sur la RAM).
<b>C</b>	Certaines données relatives à la RAM sont recueillies localement mais une approche standardisée n'est pas forcément utilisée et une coordination et/ou une gestion de la qualité au niveau national font défaut.
<b>D</b> (si vous sélectionnez D, passez à 7.5 b)	Les espèces bactériennes pathogènes/commensales prioritaires ont été identifiées en vue d'une surveillance. Les données sont systématiquement collectées et notifiées en ce qui concerne les niveaux de résistance chez au moins une de ces espèces bactériennes, en associant un laboratoire qui suit les procédures de gestion de la qualité, par exemple les tests d'aptitude.
<b>E</b> (si vous sélectionnez E, passez à 7.5 b)	Il existe un système national de surveillance de la RAM pour les agents pathogènes animaux prioritaires, les isolats de bactéries commensales et zoonotiques qui suit les procédures d'assurance de la qualité conformes aux normes intergouvernementales. Les laboratoires fournissant des données pour la surveillance de la RAM suivent les procédures d'assurance de la qualité.

Veuillez répondre à la question suivante **uniquement** si vous avez sélectionné D ou E à la question 7.5 (a)

7.5 (b) La surveillance de la RAM est effectuée systématiquement chez les animaux pour les catégories suivantes :	
<input type="radio"/>	Isolats d'animaux (terrestres et/ou aquatiques) liés à une maladie animale.
<input type="radio"/>	Bactéries pathogènes zoonotiques
<input type="radio"/>	Isolats commensaux
<input type="radio"/>	Indicateur <i>E.coli</i> produisant du BLSE obtenu à partir d'animaux sains dans des espèces productrices d'aliments clés s

<sup>7</sup> L'expression d'origine communautaire fait référence dans de nombreux cas à des patients soignés en ambulatoire ou des patients hospitalisés depuis 48 heures maximum selon la définition du Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens.

7.5 (c) Système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (RAM) dans les aliments (d'origine animale et végétale)	
<b>A</b>	Il n'existe aucun plan national pour un système de surveillance de la RAM.
<b>B</b>	Il existe un plan national pour la surveillance de la RAM mais les capacités font défaut (notamment les laboratoires et structures pour notifier les données sur la RAM).
<b>C</b>	Certaines données relatives à la RAM sont recueillies localement mais une approche standardisée n'est pas forcément utilisée et une coordination et/ou une gestion de la qualité au niveau national font défaut.
<b>D</b> [Si vous sélectionnez D, passez à 7.5d]	Des espèces prioritaires de bactéries indicatrices/pathogènes d'origine alimentaire ont été identifiées en vue de la surveillance. Les données sont systématiquement collectées et notifiées en ce qui concerne les niveaux de résistance chez au moins une de ces espèces bactériennes, en associant un laboratoire qui suit les procédures de gestion de la qualité, par exemple les tests d'aptitude.
<b>E</b> [Si vous sélectionnez E, passez à 7.5d]	Il existe un système national de surveillance de la RAM pour les agents pathogènes d'origine alimentaire prioritaires et/ou les bactéries indicatrices importantes qui suit les procédures d'assurance de la qualité conformes aux normes intergouvernementales. Les laboratoires fournissant des données pour la surveillance de la RAM suivent les procédures d'assurance de la qualité.

Veillez répondre à cette question **uniquement** si vous avez sélectionné D ou E à la question 7.5 (c)

7.5 (d) La surveillance de la RAM est effectuée de façon systématique dans les aliments (d'origine animale et végétale) dans les catégories suivantes :		
<b>A</b>	Bactéries pathogènes d'origine alimentaire	Origine animale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  Origine végétale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>B</b>	Bactéries indicatrices	Origine animale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  Origine végétale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

7.6 Un groupe de travail multisectoriel ou un comité de coordination chargé de la stratégie nationale en matière de RAM examine les données sur la consommation d'antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs animal et humain au moins une fois par an, étudie les implications et modifie la stratégie nationale en conséquence.	
Pour la santé humaine :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pour la santé animale :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<b>7.7 Le réseau national de laboratoires pour la RAM dans les secteurs de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments+</b>		
+comprend des laboratoires qui traitent les échantillons issus d'animaux terrestres et aquatiques producteurs d'aliments et de denrées alimentaires ; les pays qui disposent également d'un programme national pour la surveillance de la RAM dans la santé végétale et/ou l'environnement devraient inclure ces laboratoires.		
a) Intégration effective de laboratoires dans la surveillance de la RAM		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Informations non disponibles.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Les laboratoires effectuent des tests de sensibilité aux antimicrobiens (TSA) pour leurs propres besoins et ne sont pas inclus dans le système national de surveillance de la RAM.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Certains laboratoires effectuant des TSA sont intégrés dans le système national de surveillance de la RAM.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Tous les laboratoires effectuant des TSA sont intégrés dans le système de surveillance de la RAM mais le rôle doit être davantage défini et le réseau développé.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Tous les laboratoires effectuant des TSA sont intégrés dans le système national de surveillance de la RAM, ont une position claire, et sont reliés à un réseau national coordonné par un laboratoire national de référence.
b) Niveau de normalisation et d'harmonisation des procédures entre les laboratoires inclus dans le système de surveillance de la RAM		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Informations non disponibles.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Il n'y a pas de directives nationales harmonisées, ou moins de 30 % des laboratoires suivent les mêmes directives en matière de TSA.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	Entre 30 % et 79 % des laboratoires suivent les mêmes directives en matière de TSA.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	Plus de 80 % des laboratoires utilisent les mêmes directives en matière de TSA.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	100% des laboratoires suivent les mêmes directives en matière de TSA.
c) Pertinence des techniques diagnostiques utilisées par les laboratoires inclus dans le système de surveillance de la RAM		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Informations non disponibles.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Les TSA et les protocoles d'isolement et d'identification des bactéries ne sont pas pertinents ou spécifiques aux objectifs nationaux de surveillance de la RAM.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	D'importantes modifications des TSA et des protocoles d'isolement et d'identification des bactéries utilisés sont nécessaires pour mieux les adapter aux objectifs nationaux de surveillance de la RAM.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	De légères modifications dans les TSA et les protocoles d'isolement et d'identification des bactéries utilisés permettraient de mieux les adapter aux objectifs nationaux de surveillance de la RAM.
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Les TSA et les protocoles d'isolement et d'identification des bactéries sont parfaitement adaptés aux objectifs nationaux de surveillance de la RAM.
d) Niveau technique de gestion des données du réseau de laboratoires dans le système de surveillance de la RAM		
<input type="radio"/>	<b>A</b>	Informations non disponibles.
<input type="radio"/>	<b>B</b>	Les données des TSA sont traitées manuellement, ou la gestion des données des TSA n'est pas informatisée dans tous les laboratoires du réseau et/ou il y a des problèmes dans l'enregistrement des échantillons et leur traçabilité tout au long de la chaîne d'analyse.
<input type="radio"/>	<b>C</b>	La plupart des laboratoires du réseau utilisent des ordinateurs pour gérer une partie des données mais des améliorations majeures du système sont nécessaires.
<input type="radio"/>	<b>D</b>	De légères améliorations peuvent être apportées dans certains laboratoires du réseau pour la gestion informatisée des données de laboratoire (transmission informatisée des données, procédures de saisie, informations sur le stockage des échantillons, etc.).
<input type="radio"/>	<b>E</b>	Tous les laboratoires utilisent une gestion des données optimale (par exemple les échantillons et les résultats des tests sont identifiés à l'aide d'un système complet de gestion informatisée couvrant chaque étape dans la chaîne d'analyse, y compris le stockage de l'information épidémiologique, le protocole de validation des données et la transmission informatisée des résultats, en parfaite conformité avec les exigences du système national de surveillance de la RAM).

**8. Progrès accomplis concernant l'objectif stratégique 3 : Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections.**

*Veuillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

<b>8.1 Prévention et lutte contre l'infection (IPC) dans les soins de santé humaine</b>		
O	<b>A</b>	Aucun programme ou plan opérationnel national de prévention et de lutte contre l'infection n'est disponible.
O	<b>B</b>	Une politique ou un plan opérationnel national de prévention et de lutte contre l'infection est en place. Il existe des normes nationales en matière d'IPC, d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et de santé environnementale, toutefois elles ne sont pas totalement appliquées.
O	<b>C</b>	Une politique ou un plan opérationnel national de prévention et de lutte contre l'infection est en place et des lignes directrices nationales relatives à la prévention et la lutte contre l'infection sont disponibles et diffusées. Certains établissements de santé appliquent ces lignes directrices, et un système de suivi et de retour d'information est en place.
O	<b>D</b>	Il existe un programme national de prévention et de lutte contre l'infection, selon les lignes directrices de l'OMS sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections <sup>8</sup> et les plans et lignes directrices sur l'IPC sont mis en œuvre dans tout le pays. Tous les établissements de santé sont dotés d'un environnement bâti fonctionnel (y compris l'eau et l'assainissement), de matériels et d'équipements nécessaires pour lutter contre l'infection, conformément aux normes nationales.
O	<b>E</b>	Des programmes d'IPC sont en place et opérationnels aux niveaux national et des établissements de santé, conformément aux lignes directrices de l'OMS sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections <sup>9</sup> . Le respect des mesures et l'efficacité sont régulièrement évalués et publiés. Les plans et les orientations sont mis à jour en réponse aux activités de suivi.

<b>8.2 Bonnes pratiques en matière de santé, de gestion et d'hygiène visant à réduire le recours aux antimicrobiens et minimiser le développement et la transmission de la RAM dans la production animale (animaux terrestres et aquatiques)</b>		
O	<b>A</b>	Aucun effort systématique déployé pour améliorer les bonnes pratiques en matière de production.
O	<b>B</b>	Certaines activités sont en place pour élaborer et promouvoir les bonnes pratiques en matière de production.
O	<b>C</b>	Un plan national a été convenu pour veiller à l'application des bonnes pratiques en matière de production, conformément aux normes internationales (par exemple les codes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres et aquatiques et le Codex Alimentarius). Des orientations relatives aux bonnes pratiques en matière de production, approuvées au niveau national, ont été élaborées et adaptées en vue d'une application au niveau des exploitations et de la production alimentaire locales.
O	<b>D</b>	Mise en œuvre du plan à l'échelle nationale pour veiller à l'application des bonnes pratiques en matière de production ; publication et diffusion des orientations nationales.
O	<b>E</b>	Mise en œuvre du plan à l'échelle nationale pour veiller à l'application des bonnes pratiques en matière de production et suivi de l'impact sur le niveau de RAM, sur la santé et le bien-être des animaux, et sur la production, avec une actualisation des plans et des orientations en fonction des résultats.

<sup>8</sup> Lignes directrices sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections au niveau national et au niveau des établissements de soins de courte durée, <http://www.who.int/infection-prevention/publications/ipc-components-guidelines/en/>

<sup>9</sup> Voir note de bas de page 5.

<b>8.3 Bonne pratiques en matière de gestion et d'hygiène en vue de réduire le développement et la transmission de la RAM dans la transformation des aliments</b>		
O	<b>A</b>	Aucun effort systématique déployé pour améliorer les bonnes pratiques en matière de gestion et d'hygiène.
O	<b>B</b>	Certaines activités sont en place pour élaborer et promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion et d'hygiène.
O	<b>C</b>	Un plan national a été convenu pour veiller à l'application des bonnes pratiques en matière de gestion et d'hygiène, conformément aux normes internationales (par exemple le Codex Alimentarius). Des orientations relatives aux bonnes pratiques, approuvées au niveau national, ont été élaborées et adaptées en vue d'une application selon les méthodes locales de transformation des aliments.
O	<b>D</b>	Mise en œuvre du plan à l'échelle nationale pour veiller à l'application des bonnes pratiques en matière de gestion et d'hygiène ; publication et diffusion des orientations nationales.

<b>8.4 Assurer une couverture au moyen de mesures essentielles (approvisionnement en eau, assainissement, hygiène et vaccination) en vue de réduire la propagation d'infections dans les communautés et les établissements de santé<sup>10</sup></b>		
<b>Estimation de la couverture nationale par des mesures essentielles (approvisionnement en eau, hygiène et vaccination) en vue de réduire la propagation d'infection dans les communautés et les établissements de santé</b>	<b>Dernier taux de couverture national en %</b>	<b>Année</b>
Taux de couverture vaccinale par le vaccin antipneumococcique.		
Taux de couverture vaccinale par le vaccin anti- <i>Haemophilus influenzae</i> type b (Hib).		
Proportion d'établissements de santé dotés d'installations de base <sup>11</sup> pour l'approvisionnement en eau.		
Proportion d'établissements de santé dotés d'installations de base <sup>12</sup> pour l'hygiène des mains.		
Proportion d'établissements de santé dotés d'installations d'assainissement opérationnelles.		

<sup>10</sup> Ces questions sont essentielles pour l'endiguement de la RAM, toutefois les données pertinentes sont déjà transmises à l'OMS par l'intermédiaire d'autres canaux dans la plupart des cas. Si le présent questionnaire a pour objectif d'examiner les progrès des pays au niveau national, nous recommandons au minimum que les données soient téléchargées et examinées à partir des sites Web ci-après. Dans l'idéal, les données devraient faire l'objet d'un examen et de discussion, et le cas échéant être incluses dans les réponses.

[http://www.who.int/immunization/monitoring\\_surveillance/routine/coverage/en/index4.html](http://www.who.int/immunization/monitoring_surveillance/routine/coverage/en/index4.html)

<https://www.washinhcf.org/home/>

<sup>11</sup> « de base » tel que défini dans les normes relatives aux établissements de soins de santé ou les normes nationales. Consulter

<https://www.washinhcf.org/home/>

<sup>12</sup> Voir note de bas de page 9.

**9. Progrès accomplis concernant l'objectif stratégique 4 : Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine, animale et végétale.**

*Veillez sélectionner une option correspondant le plus étroitement à la situation du pays.*

<b>9.1 Optimiser l'utilisation d'antimicrobiens en santé humaine</b>		
O	<b>A</b>	Politiques nationales inexistantes/insuffisantes pour un usage approprié.
O	<b>B</b>	Politiques nationales en matière de gouvernance des antimicrobiens élaborées pour les communautés et les milieux de soins.
O	<b>C</b>	Pratiques visant à garantir l'usage approprié des antimicrobiens en cours de mise en œuvre dans certains établissements de santé et existence de lignes directrices relatives à l'usage approprié des antimicrobiens.
O	<b>D</b>	Les lignes directrices et autres pratiques visant à favoriser un usage approprié sont appliquées dans la plupart des établissements de santé du pays. Les résultats en matière de suivi et de surveillance servent à orienter les actions et à actualiser les directives thérapeutiques ainsi que les listes de médicaments essentiels.
O	<b>E</b>	Les lignes directrices relatives à l'optimisation de l'utilisation des antibiotiques sont appliquées pour l'ensemble des syndromes majeurs et les données sur l'utilisation sont systématiquement transmises aux prescripteurs.

<b>9.2 Optimiser l'utilisation d'agents antimicrobiens en santé animale (animaux terrestres et aquatiques)</b>		
O	<b>A</b>	Aucune politique ou législation nationale relative à la qualité, à la sécurité et à l'efficacité des antimicrobiens ou à leurs distribution, vente ou utilisation.
O	<b>B</b>	La législation nationale porte sur certains aspects de la fabrication, de l'importation, de l'autorisation de commercialisation, du contrôle de la sécurité, de la qualité, de l'efficacité et de la distribution des antimicrobiens, au niveau national.
O	<b>C</b>	La législation nationale porte sur tous les aspects de la fabrication, de l'importation, de l'autorisation de commercialisation, du contrôle de la sécurité, de la qualité, de l'efficacité et de la distribution des antimicrobiens, au niveau national.
O	<b>D</b>	Le cadre réglementaire national <sup>13</sup> pour les produits antimicrobiens comprend tous les éléments inclus dans les normes internationales connexes sur l'usage responsable et prudent des antimicrobiens (par exemples les codes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres et aquatiques, le Codex Alimentarius) en fonction de l'espèce animale et/ou du secteur de production.
O	<b>E</b>	Des processus d'application et un contrôle sont en place pour garantir le respect de la législation.

<sup>13</sup> Incluant la législation, les normes et directives et autres instruments réglementaires

**10. Évaluation nationale des risques de transmission de la RAM dans l'environnement et lutte contre la pollution. Législation et/ou réglementations visant à prévenir la contamination de l'environnement par des antimicrobiens**

	Risques de transmission de la RAM	Évaluation des risques		Existe-t-il une législation et/ou une réglementation et des politiques pour atténuer les risques		
		Est-ce que des lieux à haut risque ont été identifiés ?	Est-ce que des mesures de réduction des risques sont en cours ?	portant précisément sur la RAM <sup>14</sup>	ayant une incidence sur la RAM <sup>15</sup>	disposant d'un système opérationnel pour surveiller la conformité et l'application
1	Zones d'accès communautaire limité à l'eau potable et à des structures d'assainissement.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
2	Établissements de soins de santé humains sans accès à l'eau potable et à des structures d'assainissement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
3	Qualité des déchets d'origine humaine (dont eaux usées et boues) a) élimination dans l'environnement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Qualité des déchets d'origine humaine (dont eaux usées et boues) b) réutilisation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4	Rejets d'eaux usées par les établissements de santé pour l'élimination dans l'environnement.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5	Rejets à partir de la production intensive d'animaux (terrestre et aquatiques) (déchets liquides et fumiers) a) élimination dans l'environnement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Rejets à partir de la production intensive d'animaux (terrestre et aquatiques) (déchets liquides et fumiers) b) réutilisation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6	Rejets d'eaux usées par les sites de fabrication des agents antimicrobiens (sous forme de principe actif pharmaceutique ou de produits finis).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7	Élimination d'agents antimicrobiens non utilisés.*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<sup>14</sup> Cette colonne renvoie aux mécanismes politiques, juridique et réglementaires portant spécifiquement sur la RAM.

<sup>15</sup> Cette colonne renvoie à la législation qui n'inclut pas de références spécifiques à la RAM mais où les mécanismes de réglementation existants (licences, permis) peuvent servir à lutter contre la RAM.

Global Monitoring of Country Progress on AMR (3.0) 2018

		<input type="checkbox"/> SO				
8	Élimination de produits contaminés par des résidus d'antimicrobiens **	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non SO	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

(\*) non utilisé inclut le produit restant ainsi que les contenants de produits (y compris les pesticides)

(\*\*) comme les produits alimentaires, végétaux ou animaux avec des résidus au-dessus de la LMR (limite maximale de résidu)